



Communiqué - Après 11 semaines de mobilisation : c'est le retrait, point !

mardi 11 février 2020, par [Bariaud](#)



Après 11 semaines de mobilisation : c'est le retrait, point !

La journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 6 février a démontré une nouvelle fois que la mobilisation contre le projet Macron/Philippe sur les retraites s'ancre dans la durée à un niveau exceptionnel. Alors que chaque jour, une nouvelle voix s'élève pour le dénoncer, hier le Conseil d'État, aujourd'hui l'association des maires de France, des institutions qu'on ne peut qualifier de « soutien de la CGT », le gouvernement s'enferme dans sa volonté d'avancer à marche forcée. Ainsi, on le sait déjà, la commission des amendements ne pourra pas tous les étudier d'ici la date butoir de mercredi. Dès lors, c'est le projet initial, le texte à trous du gouvernement, qui arrivera devant l'Assemblée Nationale. Coupant cours au débat démocratique à force d'ordonnances voire de 49-3 si le gouvernement se sent acculé.

En parallèle, après avoir échoué à convaincre que le projet ne concernait que les régimes spéciaux, puis à faire croire qu'il était plus juste et plus simple, la LREM s'évertue à vouloir persuader que le mouvement s'essouffle. Ce qui n'est absolument pas le cas, avec des mobilisations et de nouvelles formes d'actions tous les jours partout en France.

Pour contraindre la colère de plus en plus profonde, le gouvernement use de la répression tant envers les militants syndicaux qu'envers la jeunesse et les lycéennes en lutte contre l'application de la réforme du contrôle continu du baccalauréat (E3C) avec des arrestations brutales, des gardes à vue injustifiées, des menaces de sanctions disciplinaires et même la criminalisation de l'action syndicale par la judiciarisation des affaires.

La FEREC dénonce l'ensemble de ces exactions et elle exige l'arrêt de toutes formes de répression à l'encontre du mouvement social.

Elle continue d'exiger le retrait du projet de loi. En effet, elle rappelle qu'elle porte d'autres propositions de financement pour un autre choix de société, le renforcement du système solidaire intra et intergénérationnel de la retraite et plus largement de la Sécurité Sociale.

Elle revendique :

- l'augmentation des salaires, principale source de cotisations sociales,
- l'arrêt des exonérations des cotisations patronales,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une mesure juste et efficace,
- la taxation des produits financiers...

La FEREC appelle les salarié·es, les retraité·es et les jeunes à participer massivement, y compris par la grève, aux journées d'actions des 13 et 20 février et à toutes les initiatives prises en territoire dans la période à venir.

Montreuil, le 11 février 2020

La journée de grève et de manifestation interprofessionnelle du 6 février a démontré une nouvelle fois que la mobilisation contre le projet Macron/Philippe sur les retraites s'ancre dans la durée à un niveau exceptionnel. Alors que chaque jour, une nouvelle voix s'élève pour le dénoncer, hier le Conseil d'État, aujourd'hui l'association des maires de France, des institutions qu'on ne peut qualifier de « soutien de la CGT », le gouvernement s'enferme dans sa volonté d'avancer à marche forcée. Ainsi, on le sait déjà, la commission des amendements ne pourra pas tous les étudier d'ici la date butoir de mercredi. Dès lors, c'est le projet initial, le texte à trous du gouvernement, qui arrivera devant l'Assemblée Nationale. Coupant cours au débat démocratique à force d'ordonnances voire de 49-3 si le gouvernement se sent acculé.

En parallèle, après avoir échoué à convaincre que le projet ne concernait que les régimes spéciaux, puis à faire croire qu'il était plus juste et plus simple, la LREM s'évertue à vouloir persuader que le mouvement s'essouffle. Ce qui n'est absolument pas le cas, avec des mobilisations et de nouvelles formes d'actions tous les jours partout en France.

Pour contrer la colère de plus en plus profonde, le gouvernement use de la répression tant envers les militant·es syndicaux qu'envers la jeunesse et les lycéen·nes en lutte contre l'application de la réforme du contrôle continu du baccalauréat (E3C) avec des arrestations brutales, des gardes à vue injustifiées, des menaces de sanctions disciplinaires et même la criminalisation de l'action syndicale par la judiciarisation des affaires.

La FERC dénonce l'ensemble de ces exactions et elle exige l'arrêt de toutes formes de répression à l'encontre du mouvement social.

Elle continue d'exiger le retrait du projet de loi. En effet, elle rappelle qu'elle porte d'autres propositions de financement pour un autre choix de société, le renforcement du système solidaire intra et intergénérationnel de la retraite et plus largement de la Sécurité Sociale. Elle revendique :

- l'augmentation des salaires, principale source de cotisations sociales,
- l'arrêt des exonérations des cotisations patronales,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, une mesure juste et efficace,
- la taxation des produits financiers...

La FERC appelle les salarié·es, les retraité·es et les jeunes à participer massivement, y compris par la grève, aux journées d'actions des 13 et 20 février et à toutes les initiatives prises en territoire dans la période à venir.

Montreuil, le 11 février 2020